

<p>Date Convocation 21/02/2024</p> <p>Date Affichage 21/02/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>- en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04</p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
---	--

49-JURY DE CONCOURS

Rapporteur : Carole CHARUAU

Suite à la démission de monsieur Benoît GABORIT et à l'intégration de madame Dany HERBRETEAU en tant que conseillère municipale, il convient de modifier les commissions municipales.

Les jurys de concours constitués par les communes se composent, en application de l'article R.2162-24 du CCP (Code de la Commande Publique), des membres de la CAO. Outre ces derniers, les communes sont libres de déterminer la composition des jurys, sous réserve qu'ils comportent des personnes indépendantes des participants au concours et que, lorsqu'une qualification professionnelle est exigée des candidats pour participer à un concours, au moins un tiers des membres du jury ait cette qualification ou une qualification équivalente, conformément aux dispositions de l'article R.2162-22 du CCP

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **DESIGNE** les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants :

Maire		Président	
Titulaires		Suppléants	
CABILIC Anne-Claude	CADOU Isabelle	BOURGERY Michel	MAILLARD Emmanuel
BRUNEAU Michel	LE RALLE Judith	GIGOU Brigitte	CHAUVET Laurent
LEROY Marie-Thérèse		Dany HERBRETEAU	

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU